



Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

PROPOSITION

**au sujet des domaines prioritaires de travail
pour la Agence Communautaire de Contrôle de Pêche
dans les eaux occidentales du nord pour 2009**

Juillet 2008

PROPOSITION DU CCR EOS SUR DES ZONES PRIORITAIRES D'ACTION POUR LES EAUX OCCIDENTALES DU NORD POUR 2009

Préambule

Ce qui suit sont un certain nombre de questions générales que le CCR EOS transmettra à la Agence Communautaire de Contrôle de Pêche (ACCP) pour sa considération afin de être incluses dans ses programmes de travail pour 2009. Nous avons fait une différenciation entre les questions horizontales qui peuvent être entreprises dans toutes les pêcheries de l'UE et des questions régionales, spécifiques à la zone de activité du CCR EOS.

Questions horizontales

- **Amélioration de la culture de la conformité avec les normes:** La conférence récente organisée par la Commission Européenne sur la politique de Contrôle¹ et les divers rapports annuels de l'ACCP tous les deux ont mis l'accent sur la nécessité d'établir une culture de conformité dans la pêche. C'est une opinion que cet CCR EOS partage.

Nous avons discuté cette issue au sein de notre dernier Comité Exécutif et nous croyons qu'il peut y avoir des parallèles avec le dialogue entre scientifiques et l'industrie de pêche, une question historiquement caractérisée par le manque de confiance mutuelle et même l'hostilité. Il serait difficile d'ignorer l'effet positif des partenariats entre scientifiques et industrie de pêche qui ont été introduits dans un certain nombre d'Etats membres. Ces partenariats ont contribué à transformer les rapports entre les pêcheurs et les scientifiques, aussi bien qu'à produire de valeur ajouté et d'information scientifique valable.

Dans cette perspective, nous proposons une approche de partenariat à travers d'une série de projets à bord des bateaux de pêche commerciaux pour vérifier et développer de divers aspects de contrôle des manières qui seraient conjointement bénéfiques.

Les domaines de travail suggéré pour les partenariats de contrôle pourraient être :

- Différentes approches d'essais ou tests sur l'issue polémique du marge de tolérance entre les estimations de captures et les déclarations de débarquement.
- Tests différents pour le contrôle, surveillance, et vérifications des plans d'évitement de captures de cabillaud.
- L'utilisation de nouvelles technologies dans l'enregistrement et la transmission des données de pêche.
- L'approche aux règles de composition des captures en évitant les rejets.

¹ Séminaire sur la « Reforme du Système de Contrôle dans la Politique Commune de Pêche », célébré à Bruxelles le 10 Avril 2008.

Des partenariats science - industrie ont été financés en détournant une petite partie des budgets pour la science dans ces types de travail. Les Etats membres qui ont fait ça considèrent des partenariats entre pêcheurs et scientifiques comme un investissement sage et rentable.

- **Amélioration de l'uniformité et la cohérence des réglementations:** On l'a noté que certaines actions entreprises pour déjouer les réglementations sont dues au manque de cohérence des réglementations, par exemple, dans certaines pêcheries la taille de débarquement minimum des espèces et la taille de maillage ne se correspond pas. Il a également été précisé que certains membres transposent les différentes législations d'une façon différente et ceci doit être étudié.

- **Normalisation des documents d'inspection:** Tous les Etats membres ne fournissent pas les documents d'inspection aux bateaux qui sont arraisonnés et inspectés. Il a été suggéré que dans l'intérêt de la transparence et de l'impartialité, ceci devrait faire l'objet d'une harmonisation (en protocoles et formulaires) partout au sein de l'Union Européenne. Cette action aiderait sans doute à améliorer et renforcer la sécurité juridique et la conformité avec les règles de procédure et la compréhension de l'ensemble de la procédure d'inspection parmi les pêcheurs et les parties intéressées.

Questions régionales

- **Reconstitution du cabillaud dans les eaux occidentales du nord:** Il s'agit d'un point extrêmement important pour ce CCR donc nous recommanderions vivement qu'il soit comprise dans le programme de travail de l'ACCP pour 2009. Le CCR EOS pense qu'il pourrait s'avérer utile de mettre en oeuvre un plan commun de déploiement pour constater et documenter la situation en qui se trouve la pêcherie du cabillaud au Mer Celtique, qui a été souvent un exemple pour illustrer le manque de compréhension entre l'industrie, les scientifiques et la Commission à propos de ce qui se passe réellement dans cette pêcherie.

- **Pêche de l'églefin à Rockall:** Le CCR recommande que la zone de Rockall également soit examinée et considérée en tant qu'élément du programme de travail de l'ACCP. La pêche dans cette zone est régie par l'UE et le CPANE et certains pêcheurs de l'UE estiment que certaines mesures imposées pour la protection des juvéniles là ne sont pas toujours respectées.

La fermeture affecte aux eaux communautaires et aux eaux internationales sous la juridiction de CPANE. Les eaux communautaires sont vigilés mais les Agences de Contrôle et Protection des pêcheries des Etats membres ont très peu influence sur des bateaux de pays tiers opérant dans les eaux internationales.

- **Fermetures de lingue bleue dans les zones VI et VII:** Le CCR EOS propose qu'une régime d'observateurs scientifiques est mise en marche comme action possible si des fermetures saisonnières sont adoptés en 2009 pour ces zones identifiées comme d'haute concentrations des agrégations de géniteurs de lingue bleue. Cependant, cette action devrait être complété avec des activités de contrôle pour vérifier la conformité adéquate avec les conditions spéciales données dans la législation pour protéger les agrégations saisonnières de reproducteurs dans les zones VI et VII.